

2023-02-15-N02

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Nomenclature : 7.5.6.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mercredi 15 Février 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 09 Février 2023

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CAMI Patricia, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, PINELL Daniel, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

COUILLARD Julien, OBEISSART Christophe, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

CABRÉRA Christine à BOHER Monique,
CASSAGNE Marjorie à NOGUÉS Dominique,
FORASTÉ Guy à SENYARICH Olivier,
PERSON Claude PETIT Vivien,
TIGNON Magalie à CAMI Patricia,

Emilie LAFFON-LE GALL a été nommée secrétaire de séance.

**OPERATION « SUBVENTIONS FACADES »
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.**

Le Maire,

Rappelle que lors de sa séance du 05 juin 1989, le Conseil Municipal a créé l'opération « Subventions Façades », permettant ainsi d'attribuer, sous certaines conditions une subvention aux propriétaires rénovant les façades de leurs immeubles,

Rappelle la délibération du 19 février 2009 fixant les montants au m² par type de travaux,

Informe que le versement de la subvention est réalisé sur présentation de la facture acquittée,

Voie de réception en préfecture
066-216601088-20230215-2023-02-15-N02-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Présente au Conseil Municipal le dossier pour la façade de l'immeuble situé 3, boulevard Maréchal Joffre,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT la complétude du dossier présenté,

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour l'attribution de la subvention **SOUS RESERVE** de la fourniture de la facture acquittée et conforme au devis,

FIXE le montant de la subvention comme suit :

A [REDACTED]
pour la façade de l'immeuble situé 3, boulevard Maréchal Joffre,, cadastré AS 118
montant de subvention attribuée : 960 € (Neuf cent soixante euros)

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Emilie LAFFON-LE GALL



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le - 2 MARS 2023

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 08.03.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066216601088-20230215-2023-02-15-N02-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023